



Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est

91 Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

Tel : 02.35.82.87.23 - fax : 02.35.50.65.66 - email : syndicat.cne@orange.fr

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

1- ORIENTATIONS – ENGAGEMENTS - EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES (AEP)

❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

✓ Dépenses de fonctionnement du service eau potable

Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont réparties comme suit :

DEPENSES - FONCTIONNEMENT	Dép 2021
011 - Charges à caractère général (frais locaux, véhicule, matériel informatique, mission, formations, cotisation sidesa et adico, assurances, enquête publique DUP honoraires et annonces en 2021, redevances occupation domaine public ...)	58 086 €
012 - Charges du personnel (rémunérations, cotisations)	143 438 €
65 - Autres charges de gestion courante (indemnités élus - Créances admises en non valeur)	19 816 €
66 - Charges financières (intérêts d'emprunts, rattachement ICNE)	6 549 €
67 - Charges exceptionnelles (subv except FSL, titres annulés sur exercice antérieur...)	- €
042 - Opé d'ordre budg.entre sect° (amortis.immo)	130 889 €
022 Dépenses imprévues	- €
TOTAL DEPENSES	358 780 €

Les **dépenses prévisionnelles** de fonctionnement seront en 2022 supérieures à celles de l'exercice précédent, notamment au chapitre 012 (charges de personnel) : projet de recrutement d'un agent en CDD de 5 mois,

Elles seront inférieures au chapitre 011 (Charges à caractère général) : elles ne comprendront pas les frais d'enquêtes publiques relatives aux périmètres de protection des captages de Criel sur Mer Touffreville sur Eu et Villy sur Yères) budgétés en 2021.

✓ Recettes de fonctionnement du service eau potable

Les **recettes** de fonctionnement du service eau potable sont réparties comme suit :

RECETTES - FONCTIONNEMENT	Rec 2021
013 - Atténuations de charges (rbsmt personnel mis à disposition)	3 669 €
70 - Produits des services et ventes (vente d'eau à Dieppe Nord, surtaxes eau potable, rbsmt frais locaux)	673 321 €
75 - Autres produits de gestion courante (versement des budgets asst, redevance antennes s/ réservoirs)	143 726 €
77 - Produits exceptionnels (rbsmt assurances, mandats annulés s/ exercices antérieurs, pénalités)	98 078 €
042 - Opé d'ordre budg. entre sections (amortis. des subv)	130 079 €
TOTAL RECETTES	1 048 873 €

Les **recettes** prévisionnelles de fonctionnement en 2022 seront supérieures à celles de 2021 en raison d'un excédent de fonctionnement reporté supérieur.

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

✓ projets d'investissement du service eau potable

Le montant prévisionnel des opérations d'équipement du projet de budget 2022 s'élève à **2 465 710 €**.

Il est projeté de créer l'opération 302 regroupant les dépenses d'investissement, matériel informatique, bureautique et aménagement des locaux, qui étaient jusqu'alors non différenciées dans une opération.

Le programme d'investissement sera composé des opérations suivantes :

- Travaux inopinés
- 80^{ème} - Sécurisation des ouvrages : Le Programme 2021/2022 débuté en 2021 sera mis en œuvre en 2022.
- 82^{ème} – Actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages. Des crédits seront inscrits au budget en vue d'éventuelles acquisitions de terrains.
- 84^{ème} - Recherche d'eau : le démarrage de cette étude est reporté en 2022.
- 85^{ème} – bornes vertes : des crédits seront inscrits pour faire face à d'éventuels besoins (communication),
- 87^{ème} - Programme de renouvellement des réseaux eau potable (Millebosc, Cuverville sur Yères, Longroy) : les travaux débuteront en 2022 pour Millebosc et Cuverville.

- 88^{ème} - Programme de renouvellement des réseaux eau potable (tranche ferme : Assigny, Guilmécourt, Cuverville-sur-Yères ; tranche optionnelle : Beauchamps, Brunville, Monchy, Le Mesnil-Réaume, Avesnes- en-Val, Flocques). Ce programme débutera en 2022

Les principales dépenses concerneront la sécurisation des ouvrages et le renouvellement des réseaux (80^è, 87^è 88^è tranches). L'ensemble des dépenses d'équipement sera supérieur, notamment en raison d'une nouvelle tranche de travaux de renouvellement de réseaux (88^è).

Opérations clôturées en 2021 :

- 80^{ème} - Sécurisation des ouvrages : Le Programme 2019/2020 débuté en 2020 est soldé.
 - Le Diagnostic Génie Civil a pris fin en 2021.
- 83^{ème} - Mise à jour des déclarations d'utilité publique des périmètres de protection des captages de Villy-sur-Yères, Touffreville-sur-Eu et Criel-sur-Mer : les enquêtes publiques sont terminées et les arrêtés ont été pris.

DEPENSES - INVESTISSEMENT OPERATIONS D'EQUIPEMENT		TOTAL BP 2021	Dép 2021	projet 2022	Evolution 2021 2022
302	Matériel informatique bureautique - Aménagement locaux- véhicule			19 000 €	
301	Travaux inopinés	50 000 €	0 €	50 000 €	0%
80	80^èT sécurisat° ouvrages 2019/2020	186 450 €	188 126 €	- €	-100%
	80^èT sécurisat° ouvr. 2021/2022			326 870 €	
	80^èT Diagnostic Génie Civil	14 550 €	13 730 €	- €	-100%
82	82^èT Act° suite Etudes BAC terrains	40 000 €	0 €	100 000 €	150%
83	83^èT Révis° des DUP suite Etudes Bassins d'Alimentat° de Captages Villy Touffreville Criel	47 100 €	30 734 €	- €	-100%
84	84^èT Recherche d'eau	200 000 €		100 000 €	-50%
85	85^èT (Bornes vertes de paysage)			5 000 €	
87	87^èT Prog renouvellement réseaux (Millebosc Longroy Cuverville)	450 000 €	20 740 €	349 840 €	-22%
88	88^èT Prog renouvellement réseaux (Assigny, Guilmécourt, Cuverville...)			440 000 €	
	88^èT Prog renouvellement réseaux Tranche optionnelle			1 075 000 €	
Total opérations d'équipement		988 100 €	253 330 €	2 465 710 €	150%

DEPENSES - INVESTISSEMENT OPERATIONS pour compte de tiers	TOTAL BP 2021	Dep 2021	projet 2022	Evolution 2021 2022
4581184 opé pour cpte de tiers (recherche d'eau)	132 001 €	0 €	132 000 €	0%

❖ RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Les montants prévisionnels des subventions pour les opérations d'investissement du projet de budget 2022 s'élèvent à **499 380 €** et sont détaillés ci-après.

Ils seront supérieurs à ceux de 2021 et concerneront principalement la sécurisation des ouvrages et le renouvellement des réseaux (80^è, 87^è 88^è tranches).

RECETTES INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'EQUIPEMENT : subventions		TOTAL BP 2021	Rec 2021	projet 2022	Evolution 2021 2022
80	80 ^è T sécurisat° ouvrages 2016/2017	880 €	0 €	1 150 €	31%
	80 ^è T sécurisat° ouvrages 2019/2020	95 571 €	60 730 €	54 230 €	-43%
	80 ^è T sécurisat° ouvrages 2021/2022			180 000 €	
	80 ^è T Diagnostic Génie Civil	3 150 €	3 150 €	- €	-100%
82	82 ^è T Act° suite Etudes BAC (terrain Villy)	32 000 €	0 €	- €	-100%
83	83 ^è T Révis° des DUP Bassins d'Alimentat° de Captages Villy Touffreville Criel	12 000 €	0 €	12 000 €	0%
84	84 ^è T Recherche d'eau	96 000 €	0 €	- €	-100%
87	87 ^è T Prog. renouvellement réseaux (Millebosc Longroy Cuverville)	- €	0 €	121 000 €	
88	88 ^è T Prog. renouvellement réseaux (Assigny, Guilmécourt, Cuverville...)			131 000 €	
Total opérations d'équipement (subventions)		239 601 €	63 880 €	499 380 €	108%

RECETTES – INVESTISSEMENT OPERATIONS pour compte de tiers	TOTAL BP 2021	Rec 2021	projet 2022	Evolution 2021 2022
4582184 - opé pour compte de tiers (participation étude sécurisation - Recherche d'eau)	150 930 €	0 €	150 229 €	0%

2- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE - SERVICE EAU POTABLE

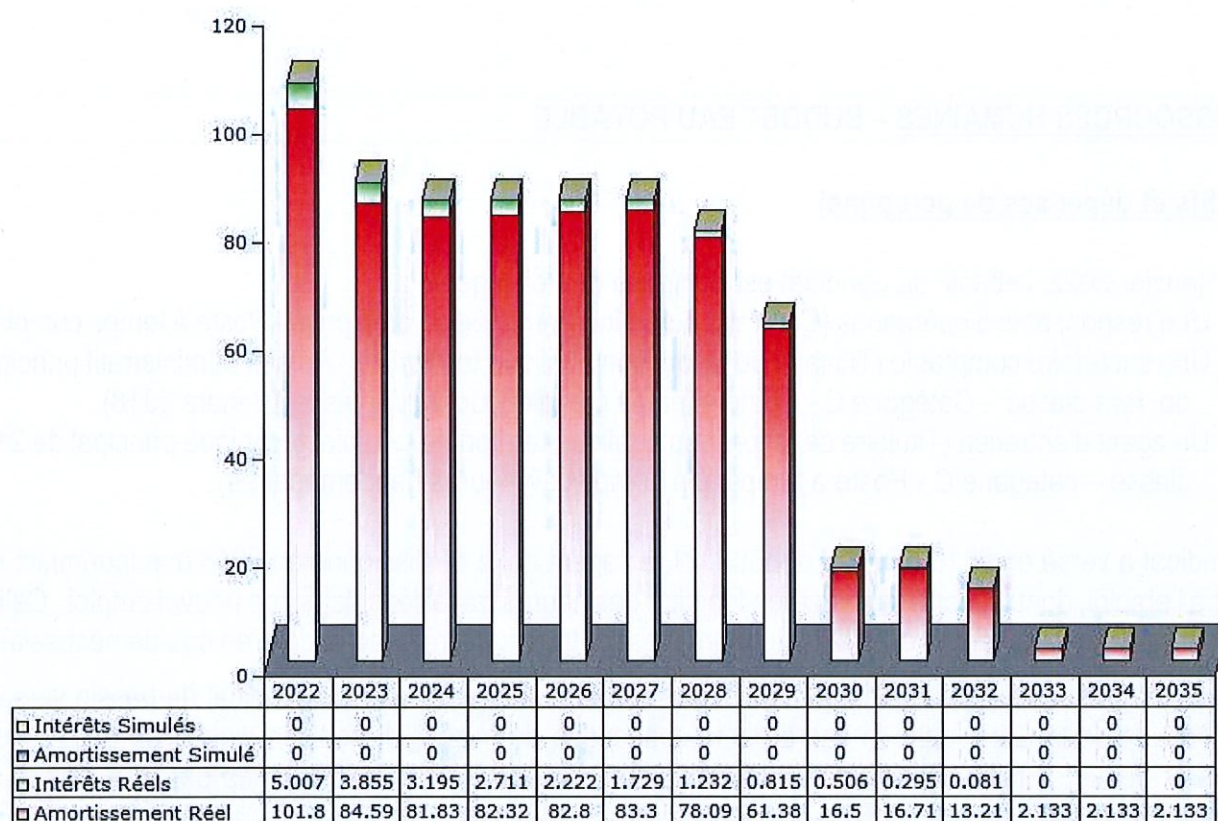
L'ensemble des emprunts souscrits auprès d'organismes de crédit sont à taux fixe.
Les avances versées par l'Agence de l'Eau sont des prêts à taux zéro, versés conformément aux conventions.

✓ DETTE DU SERVICE EAU POTABLE

État de la dette au 1^{er} janvier 2021

Année	Dettes en Capital au 1er Janvier	Annuité	Annuité Intérêts	Annuités Amortissement
2022	708 961	106 854	5 007	101 847

Courbe des remboursements



Niveau de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Fonctionnement	2021	2020	2019	2018	2017
Recettes réelles (RF)	918 794 €	348 781 €	382 305 €	441 039 €	338 175 €
Dépenses réelles (DF)	227 891 €	246 822 €	222 009 €	253 333 €	196 792 €
Epargne brute (RF -DF)	690 904 €	101 959 €	160 295 €	187 706 €	141 383 €

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.

	2021	2020	2019	2018	2017
Epargne Brute (E B)	690 904 €	101 959 €	160 295 €	187 706 €	141 383 €
Capital de l'emprunt. (K)	100 430 €	53 277 €	53 277 €	30 437 €	27 671 €
Epargne nette (EB - K)	590 474 €	48 682 €	107 018 €	157 269 €	113 712 €

3- RESSOURCES HUMAINES – BUDGET EAU POTABLE

Effectifs et dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif du Syndicat est composé de trois agents :

- Une responsable d'opérations (Contrat à durée indéterminée de droit privé - Poste à temps complet)
- Une secrétaire comptable (Titulaire de la fonction publique territoriale - Adjoint administratif principal de 1^{ere} classe – Catégorie C - Poste à temps complet pourvu depuis le 1^{er} mars 2018).
- Un agent d'entretien (Titulaire de la fonction publique territoriale - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe – catégorie C - Poste à temps non complet : 7 heures hebdomadaires)

Le syndicat a versé en 2019, 2020 et début 2021, à l'agent qui a démissionné en 2018 une indemnité de retour à l'emploi, dont le montant a varié en fonction des heures travaillées dans son nouvel emploi. Celle-ci ne devrait plus être versée en 2022. Un montant sera toutefois prévu au budget en cas de nécessité.

Les frais de personnel pour l'entretien des locaux demeurent répartis avec le syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Côte, dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée en 2017. Trois heures et demie, sur les sept heures hebdomadaires du poste, sont remboursées par le Syndicat de bassin versant.

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place en 2017, pour les agents titulaires de la fonction publique.

	Dépenses 2019 AEP	Dépenses 2020 AEP	Dépenses 2021 AEP
Charges de personnel	136 043 €	146 686 €	143 438 €
Dépenses de fonctionnement réelles	220 676 €	246 823 €	227 890 €
	62%	59%	63%

Durée effective de travail

Le temps de travail du personnel correspond à 35 heures semaines.

L'IHTS (Indemnité d'Heures de Travail Supplémentaires) est instauré depuis le 1^{er} septembre 2019 pour les agents titulaires.

L'agent de droit privé récupère les heures supplémentaires réalisées au-delà des 25 heures supplémentaires mensuelles comprises dans le salaire.

L'agent d'entretien, effectue des heures complémentaires pour le compte de l'ASPRY, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel. Les heures réalisées sont remboursées au Syndicat à raison d'une heure hebdomadaire.

Rapport annexé à la délibération du 19/01/2022

Le Président

Martial FROMENTIN

